

# On ne joue pas avec le statut de La Poste !

Suite aux informations du journal le Monde, la direction de La Poste et le Ministère de l'Economie ont confirmé qu'ils réfléchissaient à une transformation du statut de La Poste d'Etablissement Public en Société Anonyme. Les postiers, contrairement à ce que dit La Poste n'ont rien à y gagner. Les futurs actionnaires ne pourront que faire pression pour accroître encore les suppressions d'emplois pour mieux augmenter leurs dividendes. SUD PTT s'adresse à toutes les organisations syndicales pour qu'ensemble nous disions **NON** au changement de statut de la Poste et que nous organisions une riposte commune.

## Un projet scélérat que nos patrons nous ont caché

La direction de La Poste sait communiquer de façon tonitruante sur ses qualités « d'employeur social », sur ses plans stratégiques destinés soi-disant à « moderniser » et surtout quand elle combat une grève. Le dialogue social n'existe pas à La Poste : personnel et représentants syndicaux ne sont ni consultés ni écoutés.

L'annonce du changement de statut le confirme : il n'y a eu aucune forme d'information ou de concertation ni en direction des personnels ni avec les organisations syndicales, tactique devenue une habitude chez nos patrons imbus de leurs pouvoirs.

## Si la Poste perdait son statut d'entreprise publique ?

Il suffit de regarder autour de soi, pour constater les dégâts des privatisations des opérateurs publics. A l'échelle européenne, les Postes qui ont ouvert leur capital ont supprimé plus de 200 000 emplois tous opérateurs confondus. Les pertes de statut, de droit à la retraite, ont accompagné la « libéralisation ». Les patrons de La Poste ont montré leur savoir faire dans la gestion des filiales Médiapost ou Chronopost.

## Tout pour les actionnaires !

Transformer La Poste en Société Anonyme et ouvrir le capital de la Poste, même de façon minoritaire, cela aggravera encore les conditions de vie et de travail des personnels.

Depuis plusieurs années, la direction privilégie l'accroissement de la rentabilité au détriment des personnels et du service du public et nous subissons réorganisation sur réorganisation.

Après l'ouverture du capital, La Poste aura une contrainte supplémentaire : donner des dividendes aux actionnaires. La contrainte est d'autant plus forte qu'il y a concurrence entre les entreprises pour donner les plus gros dividendes et faire monter la valeur de l'action pour appâter les actionnaires.

Pour cela, il n'y a qu'un moyen : annoncer des bénéfices toujours plus importants, annoncer des suppressions d'emplois toujours plus massives. Ce sont les seules choses qui plaisent aux actionnaires.

## Toujours plus de réorganisations !

Avec l'ouverture du capital, les réorganisations devraient encore être plus rapides qu'à l'heure actuelle, les suppressions d'emplois à chaque réorganisation encore plus importantes. Les mobilités géographiques et fonctionnelles seront encore plus fréquentes et les agents auront encore moins le choix qu'aujourd'hui : de plus en plus, il s'agira d'accepter sans rien dire ou d'aller pointer à l'ANPE.

Cela sera aussi une incitation supplémentaire à filialiser, à sous-traiter des pans entiers de l'activité de La Poste, à employer du personnel toujours plus précaire, toujours plus flexible.

## Inacceptable pour le service public !

La Poste a déjà largement oublié les contraintes du service public. Mais ce sera un argument de plus pour jeter aux orties les dernières contraintes de service public et d'aménagement du territoire, fermer plus de bureaux, avoir une démarche encore plus commerciale au mépris des besoins des usagers, privilégier encore plus les grandes entreprises au détriment des particuliers et des petits professionnels, etc...

## Une riposte unitaire s'impose !



-----  
**Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00  
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.fr

# Des arguments usés jusqu'à la corde !

Les dirigeants de La Poste ont sorti un communiqué dans le but essentiel de rassurer les postiers. Leurs arguments pour justifier un changement de statut manquent singulièrement d'originalité. Il s'agit des mêmes balivernes déjà servies lors de la privatisation d'autres services publics, comme France Télécom et EDF... En voici la teneur et les réactions de Sud-PTT.

## La Poste trop endettée ?

L'argument « massue » : *La Poste n'a pas les moyens financiers suffisants pour se développer à l'international à cause du poids de sa dette.*

*La libéralisation du marché offre des « opportunités ». Il est donc nécessaire de changer de statut pour devenir un « champion européen voire mondial ».*

Pourtant, la dette de La Poste est loin d'être catastrophique. Elle pèse près de 6 milliards d'euros.

D'abord, plus du tiers de ce montant (2 milliards) a été généré par une participation exceptionnelle de La Poste au budget de l'Etat prétendument pour régler le dossier des retraites. L'Etat a aussi ponctionné, cette année, 141 millions d'euros à titre de dividende... Ensuite, le ratio dette nette / excédent brut d'exploitation (bénéfices avant amortissement) est de 2,9 % au 31 décembre 2007 (contre 3,57 % au 31 décembre 2006). Ce chiffre est plus de deux fois inférieur à celui de TNT, l'opérateur hollandais, pourtant souvent montré en exemple. La Deutsche Post est, elle aussi, plus endettée. Cet argument ne tient pas la route.

Par ailleurs, la participation au Monopole mondial, rebaptisé croissance externe, n'est en aucun cas gage de réussite. Il y a quelques années, France Télécom s'est retrouvé au bord de la faillite, les postes suédoise et anglaise ont dû recourir à des subsides de l'Etat pour ne pas sombrer totalement. Pour Sud-PTT il n'est pas du rôle des entreprises publiques de se transformer en multinationales. Il est d'assurer au mieux leurs missions dans le cadre de l'intérêt général. Dans le cadre d'une économie mondialisée, le recours à des partenariats doit être encouragé et développé.

## Quatre "engagements" soi disant

Pour tenter de rassurer le personnel, les dirigeants de La Poste évoquent 4 engagements. « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient »...

*La Poste étant un service public national, elle ne peut être privatisée (cf. le préambule de la constitution – l'Etat ne peut y devenir minoritaire).*

Cette affirmation repose sur une double escroquerie intellectuelle. Il n'est pas nécessaire que l'Etat devienne minoritaire pour introduire les critères d'une entreprise privée comme seuls objectifs. La présence d'investisseurs privés impose des taux de rentabilité financière optimum. Sinon, quel intérêt auraient ces investisseurs à placer leurs capitaux dans une entreprise qui ne leur offrirait que peu de dividendes ? Dans une entreprise de main d'œuvre comme La Poste, cette rentabilité ne peut s'améliorer que par des suppressions d'emplois massives !

Et France Télécom a été totalement privatisée, bien que cela était un service public.

*Les missions de service public seront, conformément au Contrat de Service Public qui va être signé avec l'Etat dans les prochains jours, réaffirmés et confortés.*

Parlons-en de ce contrat de Service Public ! Aide à la presse, aménagement du territoire, rien n'est financé. Dans l'état actuel du dossier, ce contrat, comme le précédent, laisse à La Poste une ardoise d'un milliard d'euros par an. Quel investisseur privé acceptera de participer financièrement au maintien de bureaux de poste dans les zones rurales ou dans les quartiers populaires ? Il est évident que les populations paieraient un lourd tribut au changement de statut.

*Les droits des fonctionnaires comme les statuts des personnels ne seront en aucun cas modifiés. Les postiers seront associés aux bénéfices de cette réforme.*

L'exemple de France Télécom le montre, il est possible pour une société anonyme d'employer des fonctionnaires, mais pour combien de temps ? Une question d'autant plus d'actualité que le gouvernement ne cesse de stigmatiser les fonctionnaires. De plus, il y a quelques mois, dans un entretien au journal « Le Monde », Jean-Paul Bailly affirmait que La Poste serait rentable lors de l'ouverture totale à la concurrence du courrier puisqu'il y aurait plus de salariés de droit privé que de fonctionnaires à partir de 2010... !

Il est illusoire de croire qu'un changement de statut n'aurait pas d'incidence sur les salariés de droit privé. Il y aurait intensification des rythmes de travail pour tout le monde et le risque de licenciements serait décuplé. Les licenciements boursiers, ça existe !

Pour l'intéressement du personnel aux bénéfices de cette réforme, il s'agit sans doute de développer l'actionnariat salarié et des dispositifs de rémunération variable liés aux résultats de l'entreprise. Il est très aléatoire de faire dépendre nos rémunérations des résultats de l'entreprise. Il n'y a que les stocks options ou les parachutes dorés des patrons qui ne subissent pas les aléas de la crise (voir l'exemple d'EADS...).

*L'unité du groupe sera confortée.*

Nos dirigeants ne manquent pas de toupet ! A chaque évolution de structure, ils nous resservent la même soupe. Pensez-ils que « plus c'est gros, plus ça marche » ! Lors de NDO (Nouvelle Déconcentration Opérationnelle), puis RDM (Responsabilisation des Managers), c'était la même chose. Certes les métiers gagnaient en autonomie, mais dans le cadre de l'unité du groupe, nous disaient-ils. On a vu le résultat, chaque métier se comporte comme une entreprise indépendante et, de fait, l'unité même des règles de gestion du personnel sont remises en cause.

Nous voyons mal les dirigeants actuels de La Poste défendre bec et ongles un modèle économique et social qu'ils s'évertuent à détruire depuis des années !